

SÉCURITÉ AÉRIENNE VERSUS COSMÉTIQUES

Mots clés : Sécurité aérienne, Sac cabine, Sac congélation, Produits autorisés

La DGAC a édité sur son site un document relatif au contenu autorisé du sac ou de la valise cabine.

Ce qu'il faut retenir :

Sac plastique : votre sac en plastique doit être transparent, pouvoir se fermer et d'un format d'environ 20 cm sur 20 cm. Vos flacons et tubes ne doivent pas dépasser la contenance de 100 ml maximum chacun.

Astuces : vous pouvez utiliser un sac congélation pour vos produits cosmétiques en respectant la taille : 20x20 cm environ soit un litre environ. Un seul sac par passager ! Tous les aéroports n'en fournissent pas nécessairement !

Faire simple : achetez un kit de flacons vides que vous remplirez avec vos produits préférés. Ces kits se trouvent chez différents fournisseurs dont Séphora (flacons et pots vides Week-end) et chez Muji (flacons et fioles) pour quelques euros. Ne pas oublier le petit entonnoir acheté en droguerie.

Achat en duty-free : lorsque vous effectuez des achats en vol ou dans les boutiques duty-free des aéroports, vos achats doivent être sécurisés dans un sac plastique scellé. L'ouverture du sac condamne vos produits au prochain contrôle si vous ne pouvez pas les mettre dans votre valise dite «en soute» avant le prochain vol. Dans certains aéroports, la correspondance d'un vol international vers un vol national et vice versa vous oblige à devoir récupérer votre valise enregistrée «en soute». Vous pouvez en profiter pour glisser vos achats dans votre valise en ne prélevant que les produits d'un contenant maximum de 100 ml. Attention cependant, une telle organisation de l'accès à l'avion n'est jamais connue à l'embarquement du premier vol et peut changer d'un jour à l'autre. Dans le doute, il est préférable de garder son sac scellé. Le service de scellement du sac plastique n'est pas disponible dans toutes les boutiques. Renseignez-vous avant de faire vos emplettes dans le magasin choisi ! Les produits suivants doivent obligatoirement être enfermés dans le sac plastique transparent.



- flacon de parfum
- gloss
- mascara
- crème de soin
- pâte à dentifrice
- mousse à raser
- produit solaire
- déodorant (aérosols) et spray, bille ou crème
- savon liquide
- shampoing
- laque pour cheveux
- gel pour cheveux
- gel, aérosol, lotion destinée à l'hygiène même employés pour des raisons médicales
- de principe tout contenant opaque (conserves métalliques, verre teinté...) Seule exception : le rouge à lèvres : solide. Il peut être laissé dans la trousse de toilette. Il faut cependant prévoir de le glisser dans le sac plastique en cas de contrôle très pointilleux.

voyage-aptitude-senior.fr©création décembre 2007

Mise à jour 2022 © Dr Ghislain Haicault de La Regontais